

Madame, Monsieur,

Nous, résidents du Lac Gosselin, tenons à exprimer notre opposition ferme au projet d'implantation des deux éoliennes (B3 et B5) près de nos habitations.

Après une vie de labeur, nous avons choisi ce lieu paisible pour y vivre notre retraite dans la tranquillité et entourés de la beauté naturelle du paysage.

Ce projet menace directement notre qualité de vie, notre environnement immédiat, et le caractère paisible de notre communauté.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la dénaturation du paysage. Les simulations visuelles actuellement présentées ne traduisent aucunement la réalité du site.

Nous demandons expressément que des représentations fidèles soient réalisées, illustrant clairement le lac en période estivale et non en hiver, où la couverture neigeuse blanche pourrait faussement laisser croire que les éoliennes se fondront discrètement dans le paysage. Les simulations visuelles devraient refléter la topographie réelle des lieux, sans manipulation des couleurs du ciel ni ajout artificiel de nuages destinés à camoufler les structures. La transparence visuelle est une question de respect fondamental envers les citoyens concernés.

En plus de la dénaturation du paysage, nous souhaitons souligner les nombreux désagréments techniques et environnementaux associés à l'installation de ces structures. Les **bruits émis** par les éoliennes en fonctionnement, notamment les basses fréquences, peuvent s'avérer incessants et perturbants, jour et nuit. De plus, le **phénomène d'ombre portée**, aussi appelé effet stroboscopique, causé par le mouvement des pales sous l'ensoleillement, génère un inconfort visuel important, sans oublier la **présence de feux clignotants** rouges ou blancs situés au sommet des éoliennes, visibles chaque nuit, qui accentuent davantage la pollution lumineuse et nuisent à la tranquillité nocturne.

« Dans cette optique, nous estimons que les propos tenus lors de la réunion du mardi 10 juin, à savoir la mise à disposition d'un psychologue en cas de difficultés liées aux éoliennes, témoignent d'un profond manque de respect envers les résidents. »

Par ailleurs, nous posons une question simple et humaine : les représentants de Kruger seraient-ils disposés à vivre avec des éoliennes installées à proximité immédiate de leur propre résidence ? Nous en doutons fortement.

Il est aussi essentiel de souligner que **la réglementation actuelle régissant la distance minimale entre les éoliennes et les habitations est demeurée inchangée**, et ce, malgré le fait que les nouvelles générations d'éoliennes sont significativement plus grandes, tant en hauteur qu'en puissance. Cette incohérence soulève de sérieuses préoccupations quant à l'adéquation du cadre législatif en regard des réalités technologiques d'aujourd'hui et des impacts accrus sur la population environnante.

Le territoire québécois est vaste et regorge de zones où un projet éolien pourrait voir le jour sans nuire à la quiétude d'une population déjà établie. Il est incompréhensible et profondément injuste que l'on choisisse d'imposer de telles installations au cœur d'un milieu de vie résidentiel.

Nous vous prions donc de reconsidérer l'implantation des éoliennes (B3 et B5) aux emplacements que vous avez choisis, et de privilégier des alternatives qui respectent les citoyens, leur environnement et leur bien-être.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Sirois et Manon Bisson

Résident du lac Gosselin, Saint-Paul-de-Montminy